



**Convention relative aux
droits de l'enfant**

Distr.
GENERALE

CRC/C/3/Add.49
4 février 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE DES DROITS DE L'ENFANT

EXAMEN DES RAPPORTS PRESENTES PAR LES ETATS PARTIES
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 44 DE LA CONVENTION

Rapports initiaux des Etats parties attendus pour 1992

Additif

RAPPORT COMPLEMENTAIRE DU BANGLADESH

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
Introduction	1 - 6	2
I. DES SIGNES ENCOURAGEANTS : L'INSTAURATION D'UN CLIMAT PLUS PROPICE A LA PROMOTION DES DROITS DE L'ENFANT .	7 - 22	4
II. CERTAINES REALISATIONS NOTABLES DANS LE DOMAINE DE LA SANTE ET DE L'EDUCATION POUR TOUS ET DANS D'AUTRES DOMAINES ESSENTIELS	23 - 33	8
III. PROBLEMES A RESOUDRE	34 - 45	11
IV. PROGRAMMES EN COURS ET PROGRAMMES NOUVEAUX VISANT A FAIRE FACE AUX PROBLEMES PRIORITAIRES	46 - 55	16

Introduction

1. Le Bangladesh a été un des premiers pays à signer et ratifier la Convention relative aux droits de l'enfant¹. C'est avec sincérité et sérieux qu'il s'est engagé à assurer toute la protection voulue aux enfants sur son territoire. Le reste du monde n'est cependant pas sans savoir que le Bangladesh est confronté à d'énormes problèmes. Certains des indicateurs sociaux du pays, par exemple le taux de mortalité maternelle, le taux de prévalence de la malnutrition chez les enfants et le taux d'analphabétisme féminin, sont parmi les moins bons au monde. Les conditions de vie que connaissent un grand nombre de familles et d'enfants au Bangladesh sont telles que l'application des dispositions et articles divers de la Convention ne peut se concevoir que dans le cadre d'une démarche tendant à remédier progressivement à la situation; les désavantages et la privation de droits dont souffrent les enfants au Bangladesh sont en effet plus marqués et plus difficiles à surmonter que presque partout ailleurs dans le monde.

2. La situation du pays présente certains caractères généraux qui ont des incidences profondes sur la réalité quotidienne de millions d'enfants bangladais. Le pays souffre des effets conjugués de la pauvreté généralisée, du surpeuplement (118 millions d'habitants en 1995 pour une densité de 755 personnes par km²), de catastrophes naturelles fréquentes (cyclones et inondations) et de la dégradation de l'environnement liée aux fortes pressions s'exerçant sur lui. Selon une estimation effectuée par la Banque mondiale sur la base des parités de pouvoir d'achat, le Bangladesh est la 36ème puissance économique mondiale mais le revenu par habitant n'y atteint que 240 dollars. A l'heure actuelle, 48 % des ruraux et 44 % des citadins vivent en dessous du seuil de pauvreté avec 29 % et 21 % respectivement entrant dans la catégorie des très pauvres, dont la ration alimentaire journalière est inférieure à 1 800 calories.

3. A l'heure actuelle, le Bangladesh subit, comme d'autres pays asiatiques, les effets de certaines évolutions socio-économiques aux retombées défavorables sur la situation de nombreux moins de 18 ans. Au premier rang d'entre elles, figure la transition rapide d'une économie presque exclusivement agraire à une économie où l'industrie et les services occupent une place grandissante. Ce phénomène s'est accompagné d'un déplacement de la population des campagnes vers les villes, le gros des migrants appartenant aux groupes sociaux les plus pauvres. La population du pays est à présent urbanisée à hauteur d'environ 20 % et les bidonvilles accueillent 25 % de cette population urbaine; ces deux pourcentages sont en augmentation rapide. Le taux d'accroissement de la population de Dhaka, la capitale, est parmi les plus élevés au monde. Le manque de terre, la marginalisation croissante de certains groupes et la commercialisation de tous les aspects de la vie ont un effet négatif sur les moyens de subsistance, la cohésion familiale et le rôle

¹Il convient de noter que dans un souci de cohérence législative le Bangladesh a récemment fixé la période de l'enfance comme allant jusqu'à 14 ans. Dans la Convention relative aux droits de l'enfant il est en revanche stipulé que la limite supérieure de l'enfant se situe à 18 ans. Dans le présent rapport l'expression "enfants et jeunes gens" s'entend de l'ensemble des moins de 18 ans.

des enfants. Un nombre grandissant de ménages (de 10 à 15 % selon les estimations) sont dirigés par une femme seule, dont beaucoup abandonnées temporairement ou définitivement par des maris qui se soustraient à leurs responsabilités familiales. Cet affaiblissement des valeurs et systèmes de soutien traditionnels aboutit à la dissolution de la famille, à l'abandon scolaire précoce, à l'entrée des enfants sur le marché du travail et au délaissement ou à l'abandon des enfants.

4. Au Bangladesh, un nombre relativement élevé d'enfants vivent dans des "conditions particulièrement difficiles". Ils n'ont que peu accès aux services sanitaire et éducatif de base et souffrent de surcroît d'autres formes de privation, parmi lesquelles : les difficultés familiales ou la dissolution de la famille liées à la pauvreté, un statut d'infériorité en particulier pour les filles et les ethnies minoritaires, l'exposition aux inondations et autres calamités, les handicaps liés à l'hypotrophie nutritionnelle, les troubles dus à la carence en iode, la poliomyélite, la carence en vitamine A et les accidents - particulièrement fréquents chez les garçons. Dans les ménages très pauvres, les enfants de 8 ans et plus cessent souvent d'aller à l'école pour accomplir des tâches contribuant au budget familial. En milieu rural, les garçons vont travailler aux champs avec leur père. Les filles peuvent être envoyées en ville par l'entremise de contacts familiaux pour y travailler comme domestiques. En ville, des jeunes trouvent à s'employer dans presque tous les métiers pour lesquels ils possèdent la force requise : ouvriers dans des ateliers ou usines de petite taille à peine mécanisés de type familial, receveurs sur les transports publics, employés de boutique et restaurant ou domestiques. Ces jeunes comptent parmi les habitués de la main-d'oeuvre du secteur non structuré; leur degré d'"exploitation économique" varie selon la branche et l'employeur.

5. Nombre de lois et règlements protègent les enfants au Bangladesh. Beaucoup sont bien conçus et actuels alors que d'autres remontent à l'époque coloniale. La formulation ou l'interprétation de la législation doivent être revues afin de l'aligner davantage sur la Convention. Des incohérences existent entre les lois concernant les différents aspects de la vie des enfants et une définition légale unique de l'enfant fait défaut. En fait, la société dans son ensemble ne considère plus comme un "enfant" un garçon ou une fille ayant atteint l'âge de la puberté, et ce quoi qu'en dise la loi. Le processus législatif n'est donc qu'une des voies s'offrant pour améliorer la protection de l'enfance. De nombreuses lois sont insuffisamment appliquées ou le sont de telle manière qu'elles ne font qu'aggraver le préjudice déjà subi par l'enfant au lieu de remettre sa vie en ordre. La vie de la plupart des enfants est davantage régie par la coutume familiale et la loi religieuse que par la législation nationale. L'application de la loi, par exemple les dispositions relatives au paiement de la dot ou au mariage précoce, passe donc par un changement des valeurs quant aux rôles et à l'identité des jeunes gens, mais cela ne saurait se produire du jour au lendemain.

6. Le Bangladesh est un pays jeune puisqu'il a célébré son 25ème anniversaire en décembre 1996. Au cours de sa brève histoire il s'est engagé dans un processus dynamique mais déstabilisant d'édification de la nation. L'appareil administratif est excessivement centralisé et les ressources humaines sont trop sollicitées. Les services de base du pays ne se situent pas encore à un niveau optimal sur le plan des capacités techniques

et professionnelles. Les systèmes de surveillance et de contrôle demeurent insuffisants. Les incertitudes politiques ont freiné le progrès socio-économique et détourné l'attention du bien-être des familles et des enfants - en dernière analyse la valeur sociale la plus importante pour tous les êtres humains, riches et pauvres. Mais la stabilité accrue de la vie politique et les avancées économiques récentes confortées par un programme réussi de stabilisation ont contribué à instaurer un climat dans lequel la volonté affichée de mettre en oeuvre une politique sociale pourra, grâce aux efforts communs du gouvernement et de la société civile, progressivement se traduire dans l'ensemble du pays en un meilleur exercice de leurs droits par les femmes et les enfants.

I. DES SIGNES ENCOURAGEANTS : L'INSTAURATION D'UN CLIMAT PLUS PROPICE A LA PROMOTION DES DROITS DE L'ENFANT

7. Depuis la ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant par le Bangladesh, le souci d'agir pour améliorer la situation des femmes et des enfants a connu un regain de vigueur. Un rang de priorité élevé est accordé au développement humain dans le plan quinquennal en cours (1996-2000). Création d'emploi, valorisation du capital humain et lutte contre la pauvreté sont autant d'éléments de la stratégie de développement actuelle.

8. Dans le passé, c'est le Ministère de la protection sociale qui était chargé de superviser toutes les activités sociales en faveur de l'enfance dans le pays. Afin de conférer davantage d'importance au développement des enfants, le Ministère des affaires féminines et de l'enfance a été créé en 1994 en remplacement du Ministère des affaires féminines. Les moyens de ce ministère sont graduellement renforcés grâce à des investissements accrus dans la formation, les ressources humaines et la création d'information. On a mis en place une cellule spéciale chargée de la prévention des violences à l'encontre des femmes et des enfants.

9. Une politique nationale pour l'enfance a été adoptée en décembre 1994; ses buts principaux sont de coordonner et amplifier les activités en faveur du développement des enfants dans le pays - dans l'esprit des dispositions de la Convention. Ses six objectifs généraux sont les suivants : i) naissance saine et survie de l'enfant du premier âge; ii) éducation et développement psychologique appropriés du jeune enfant; iii) soutien du milieu familial dans lequel l'enfant doit, dans la mesure du possible, être élevé; iv) assistance spéciale aux enfants se trouvant dans des "conditions particulièrement difficiles"; v) respect de l'intérêt supérieur de l'enfant; vi) protection des droits reconnus aux enfants par la loi.

10. Un Conseil national de l'enfance a été créé en août 1995 pour surveiller les activités en faveur du bien-être de l'enfant. Présidé par le Ministre d'Etat aux affaires féminines et de l'enfance, le Conseil se compose des ministres et secrétaires de 10 autres ministères concernés, de députés et d'experts reconnus des questions liées à l'enfance. Le Conseil, qui est l'organe de décision suprême du pays s'agissant des besoins et droits de l'enfance, se réunit en principe deux fois par an. Il a mis en route un nouveau plan d'action national visant à atteindre certains objectifs concernant les enfants d'ici à l'an 2000.

11. A l'instar des administrations publiques, les ONG ont renforcé leurs structures. En 1990 a été créé le Forum bangladais pour les droits de l'enfant (Bangladesh Shishu Adhikar Forum - BSAF), organe chapeautant les 70 organisations membres qui a pour mission de coordonner et renforcer les activités des ONG en faveur de l'enfance. Parmi ses principales activités figurent les suivantes : sensibilisation accrue aux droits de l'enfant, renforcement des capacités des organisations membres, recherches portant sur les principales questions, action de plaidoyer et de lobbying. Les activités du BSAF tendent à se focaliser sur les enfants particulièrement défavorisés et exploités. Le BSAF est doté d'un conseil d'administration de 11 membres et d'un secrétariat qui coordonne les activités et assure la liaison avec le gouvernement et les organismes nationaux et internationaux. Il fait paraître un certain nombre de bulletins d'information et de publications concernant les droits de l'enfant et les questions liées à l'emploi des enfants et collabore étroitement avec les médias.

12. Dans l'ensemble, les ONG se sont engagées dans une coopération élargie avec les programmes gouvernementaux en faveur des femmes et des enfants. Dans le domaine de l'éducation, le Comité du Bangladesh pour le progrès rural (Bangladesh Rural Advancement Committee - BRAC) collabore depuis longtemps avec le gouvernement, en reliant ses initiatives extrascolaires au système scolaire primaire. Dans les domaines de la santé et de la nutrition, de nombreuses ONG, en particulier l'Association des services sanitaires bénévoles (Voluntary Health Services Society - VHSS) et le BRAC ont été étroitement associés à l'effort national au titre du Programme élargi de vaccination (PEV) et à d'autres programmes. Dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, le Forum d'ONG pour l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, qui constitue un réseau de 560 ONG partenaires oeuvrant dans l'ensemble du pays, assure la liaison opérationnelle avec le gouvernement, les organismes et donateurs internationaux, les ONG locales et la population. Dans certains programmes sociaux, des rôles précis ont été attribués aux administrations publiques et aux ONG, aux échelons national et local dans le cadre d'un partenariat; dans d'autres cas, les administrations publiques et les ONG planifient et exécutent leurs propres programmes, tout en collaborant étroitement dans le souci d'éviter les doublons, d'utiliser leurs réseaux réciproques et de suivre des principes cohérents.

13. L'Académie des enfants (Shishu Academy), créée par le gouvernement en 1976 avec pour mission de favoriser l'expression culturelle et artistique chez les enfants, a fait connaître la Convention dans tous les districts du pays par l'intermédiaire de ses sections membres. Elle a joué un rôle de premier plan en attirant l'attention des fonctionnaires et de la société civile sur les idées et la pratique en matière de droits de l'enfant. Par l'intermédiaire de son gouvernement et de ses ONG, le Bangladesh est en outre parvenu à intéresser également les donateurs internationaux à la cause des enfants, en particulier dans les domaines suivants : éducation, nutrition, soins de santé, enfants abandonnés et autres enfants se trouvant dans des "conditions particulièrement difficiles".

Un climat décisionnel propice au développement des enfants

14. Au cours des dix dernières années, la survie et le développement des enfants - de même que le bien-être des mères, dont dépend le bien-être de l'enfant - ont suscité une attention considérable au Bangladesh. Une part accrue des ressources a ainsi été consacrée au développement du réseau de soins de santé primaires, à l'approvisionnement en eau salubre et à l'assainissement, et au programme de lutte contre les maladies affectant particulièrement les enfants du premier âge et les jeunes enfants. Une action vigoureuse de mobilisation sociale et d'information du public est venue compléter les efforts sectoriels. Des messages relatifs à la santé et à l'éducation ont été diffusés en recourant à tous les moyens : télévision, radio, presse et circuits de communication culturels et informels. Un personnage dessiné devenu très populaire - Meena - a été créé pour sensibiliser à l'aide de films vidéo et de bandes dessinées à la nécessité d'assurer santé et éducation aux enfants, en particulier aux fillettes. Les résultats non négligeables obtenus dans le domaine de la survie et du développement des enfants sont exposés dans la section suivante du présent rapport.

15. Depuis l'adoption de la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous (1990), les efforts visant à assurer une éducation de base à tous les enfants bangladais se sont considérablement intensifiés. Le recensement de 1991 a fait apparaître que 75 % des femmes et 70 % des hommes étaient analphabètes, facteur entravant gravement le développement de la nation, de la communauté et de l'individu. Dans le souci de remédier d'urgence à cette situation, une administration distincte de rang ministériel a été mise en place en 1992 pour assumer l'ensemble des responsabilités en rapport avec la scolarité primaire et l'enseignement de masse. Le gouvernement et le Premier Ministre issus des récentes élections ont affirmé leur intention d'en finir dans les dix ans avec l'analphabétisme. Un plan d'action national en faveur de l'éducation pour tous a en outre été approuvé et des buts ont été fixés pour l'an 2000, notamment un taux d'alphabétisation de 62 %.

16. La stratégie principale est double : promouvoir l'enseignement primaire et favoriser l'enseignement extrascolaire pour les individus non scolarisés ayant dépassé l'âge de la scolarisation primaire. La scolarité primaire a été rendue obligatoire par une loi que le Parlement a adoptée en 1990; elle a été mise en application dans 68 thanas (sous-districts) en 1992². Depuis 1993, elle a en principe été étendue à l'ensemble du pays. La scolarisation dans le primaire est gratuite jusqu'à la cinquième année pour tous les enfants âgés de 6 à 10 ans et jusqu'à la huitième en ce qui concerne les filles afin d'en encourager la fréquentation scolaire. Une conférence sur l'enseignement primaire universel coparrainée par le gouvernement et des ONG, s'est réunie à Dhaka en 1996 pour évaluer la couverture et la qualité de l'enseignement et préserver l'élan acquis dans ce domaine.

17. Le Bangladesh est connu dans le monde entier pour ses activités innovantes dans le domaine de l'enseignement extrascolaire à l'intention des

²A des fins administratives et politiques, le Bangladesh est découpé en 6 divisions, 64 districts, 460 thanas et 4 451 unions.

non-scolarisés; les pionniers en ont été surtout des ONG mais le gouvernement prend toujours plus leur relai. Des institutions extrascolaires offrent aux enfants et aux jeunes non scolarisés ou ayant abandonné l'école, une seconde chance d'accéder à l'éducation. Nombre d'entre elles ont pour but de réintroduire les enfants dans le système scolaire traditionnel après rattrapage du retard sur les enfants de leur groupe d'âge.

Nouveaux domaines d'intervention en faveur de l'enfance

18. Les pouvoirs publics sont fermement résolus à répondre aux besoins des enfants, mais la notion de droits de l'enfant est une nouveauté pour la société et elle n'est pas familière au gros de la population. Des dispositions ont été prises pour faire connaître le concept de droits de l'enfant et mettre en évidence concrètement auprès d'un large public les rôles joués par les enfants dans la société. Une semaine nationale des droits de l'enfant, que coparrainent le gouvernement et l'UNICEF et à laquelle participent activement les ONG, est célébrée depuis 1992. Le Premier Ministre donne le coup d'envoi officiel des activités de la semaine qui comprennent : un rassemblement d'enfants, des expositions de peinture par des enfants des rues, un séminaire sur les droits de l'enfant et la soumission par des enfants au Premier Ministre ou à une autre personnalité de stature nationale, d'un document exposant leurs principales revendications. La Semaine est désormais un événement annuel. Davantage reste cependant à faire pour ancrer le sens et l'importance des droits de l'enfant dans l'esprit des hommes politiques, des fonctionnaires et des individus de toutes les classes de la société. Des dispositions, décrites plus loin, sont en train d'être prises à cet effet.

19. Compte tenu des tendances socio-économiques, déjà mentionnées, susceptibles de porter si facilement atteinte à la vie familiale et à l'enfance, des domaines d'intervention autres que la survie, la santé et l'éducation ont été définis. Ces tendances sont particulièrement manifestes dans les zones urbaines, où le taux d'accroissement de la population et la pression exercée par la multitude humaine sur l'environnement urbain sont parmi les plus forts au monde. Une attention grandissante a été accordée à l'action visant à protéger les enfants en milieu urbain (et rural) contre l'abandon, le délaissement, l'exploitation économique, la violence et autres formes d'abus, ainsi qu'à réadapter les enfants touchés. Conscient de l'oeuvre pionnière des ONG, le gouvernement s'est attaché à soutenir leurs efforts tout en lançant un certain nombre d'initiatives nouvelles.

20. Le premier nouveau domaine spécial d'intervention a été l'enfant urbain se trouvant dans des "conditions particulièrement difficiles" : enfants travaillant dans le secteur non structuré urbain et enfants fugueurs ou abandonnés vivant dans la rue. En 1991, a été organisé un Séminaire national sur les enfants des rues, dans le prolongement duquel ont été organisés d'autres ateliers aux niveaux national et infranational de même que diverses actions visant à familiariser les fonctionnaires et les agents des ONG avec le sort des enfants en détresse des zones urbaines. Les recherches visant à recueillir des informations sur leur sort ont été soutenues et de nouveaux programmes en faveur de ces enfants ont été définis en se fondant sur ces initiatives. Le souci qu'inspire au Premier Ministre le sort des enfants des rues est attesté par le livre qu'elle a consacré à cette question.

21. D'autres domaines d'intervention, touchant aux abus et au délaissement dont sont victimes les enfants, sont par la suite arrivés au premier plan et un processus similaire s'est engagé. La loi (Disposition spéciale) sur la protection de la femme et de l'enfant adoptée en 1995 fixe un cadre juridique nouveau pour la poursuite des individus se rendant coupables d'atteintes flagrantes aux droits de la femme et de l'enfant. Un atelier axé sur la justice pour mineurs et la détention en toute sécurité des délinquants juvéniles a eu lieu en décembre 1996. Des recherches et des activités de collecte d'informations concernant un certain nombre d'aspects de la protection de l'enfance (travail des enfants et exploitation sexuelle des enfants en particulier) sont en cours de même que des efforts visant à formuler des programmes adaptés - dont certains sont mentionnés dans la section finale du présent rapport. Des ONG bien établies, comme le Programme éducatif en faveur des enfants défavorisés (Underprivileged Children's Educational Programme - UCEP) de Dhaka dispensent enseignement et formation à des enfants travaillant depuis de nombreuses années. Des agents privés, en particulier l'Association des fabricants et exportateurs de vêtements du Bangladesh (Bangladesh Garment Manufacturers and Exporters Association - BGMEA) se sont récemment associés aux efforts visant à réduire l'effectif d'enfants occupant un emploi, selon des modalités bénéfiques pour les jeunes travailleurs et ne les vouant pas à la misère. Le gouvernement est fermement résolu à intervenir dans ces domaines aussi délicats que complexes.

22. Le Gouvernement bangladais est confronté à des obstacles très tangibles entravant la fourniture de services de qualité dans tous les domaines intéressant les enfants et leur droit de survivre, de se développer et d'être protégé; il faut par ailleurs du temps pour infléchir des attitudes et pratiques profondément enracinées en matière d'éducation des enfants. Dans ces conditions, avancer simultanément sur l'ensemble des fronts afin de faire respecter tous les droits de l'enfant n'est pas possible. Le gouvernement a donc jugé nécessaire de définir les priorités en vue de déterminer les types de programmes à privilégier et les activités à entreprendre en premier dans divers domaines. Actuellement, les pouvoirs publics ont surtout en mire les enfants victimes d'atteintes multiples à leurs droits - avec au point de départ l'extrême pauvreté et la relation qu'elle entretient avec les autres privations de droits, en particulier chez les femmes et les fillettes. Les fonctionnaires et la société civile ont toujours plus conscience de ces problèmes, qui ne font pas l'objet d'une couverture médiatique régulière.

II. CERTAINES REALISATIONS NOTABLES DANS LE DOMAINE DE LA SANTE ET DE L'EDUCATION POUR TOUS ET DANS D'AUTRES DOMAINES ESSENTIELS

Réalisations dans le domaine de la survie et du développement de l'enfant

23. Depuis 1988, la mortalité parmi les enfants de moins de 5 ans est tombée de 162 à 139 pour 1 000 naissances vivantes. Le taux de mortalité infantile est en moyenne de 77 pour 1 000 naissances vivantes (57 pour 1 000 dans les zones urbaines et 79 pour 1 000 dans les zones rurales), ce qui représente une diminution par rapport au taux de 110 pour 1 000 enregistré en 1988.

24. La réduction de ces taux de mortalité infantile et juvénile s'explique principalement par le succès du Programme élargi de vaccination. La proportion des enfants vaccinés est passée de 2 % en 1985 à plus de 70 % en 1994. En 1995, 76 % des enfants âgés de 12 à 23 mois, ainsi que 54 % des nouveau-nés et des nourrissons jusqu'à 11 mois, étaient complètement vaccinés. La proportion des femmes enceintes vaccinées contre le tétanos était de 59 % en 1995; le nombre de décès dus au tétanos néonatal est tombé de 150 000 à 75 000 par an.

25. L'un des résultats positifs importants du Programme élargi de vaccination a été la mise en place de plus de 120 000 centres de vaccination dans l'ensemble du pays, les services étant ainsi accessibles même jusque dans les plus petits villages. Plus de 90 % des enfants ont pu être examinés par des agents sanitaires et de planification de la famille au cours de la campagne de vaccination. Très souvent, la consultation dans le centre de vaccination a été l'une des rares occasions à laquelle la mère a pu sortir de son foyer. Les femmes hésitent souvent à se rendre dans les établissements ordinaires de soins de santé en raison de la distance, de la méconnaissance des services offerts et de la crainte d'actes médicaux agressifs de la part d'un personnel masculin. Les sorties des femmes hors de la maison doivent être autorisées par les maris qui ont toujours considéré l'exposition des femmes au monde extérieur comme une menace pour leur sécurité et leur honneur.

26. Les moyens mis en place dans le cadre du Programme élargi de vaccination pour faciliter l'accès des femmes et des enfants aux services de soins de santé peuvent être utilisés également à des fins de prévention et de planification de la famille, dans le cadre de services combinés. Depuis 1991, les centres de vaccination sont utilisés pour la distribution de comprimés de vitamine A; ce programme à long terme vise à renforcer la résistance des enfants aux maladies et à prévenir la cécité due à la carence en vitamine A. En novembre 1995, une vaste campagne d'une semaine a été lancée, ce qui a permis de faire passer de 74 % en 1994 à 83 % la proportion des enfants traités. Les résultats ainsi obtenus et l'application du Programme élargi de vaccination, en particulier de vaccination contre la poliomyélite, ont largement contribué à réduire les déficiences et les handicaps parmi les enfants.

27. Les indicateurs environnementaux concernant la santé se sont nettement améliorés grâce aux activités associées du gouvernement, des ONG et des organisations internationales. Désormais, 96 % du total des foyers ont accès à l'eau potable, par rapport à 38 % en 1990; 92 % de la population utilisent des puits tubulaires pour s'approvisionner en eau potable et 58 % seulement des habitants s'en servent pour tous les usages. Les installations de latrines sanitaires ont également considérablement augmenté. Entre 1990 et 1995, le pourcentage de la population disposant de latrines est passé de 21 % à 45 % (44 % des familles des zones rurales et 79 % des familles des zones urbaines utilisent désormais des latrines); le Bangladesh a ainsi dépassé l'objectif de 35 % fixé pour le milieu de la décennie en matière d'installations sanitaires. Toutefois, les conditions sanitaires dans le pays laissent encore beaucoup à désirer. Les améliorations sensibles dans la mise en place d'installations de santé publique n'ont pas encore eu tout l'effet voulu sur le comportement en matière d'hygiène et sur l'élimination des maladies diarrhéiques parmi les jeunes enfants (voir la section suivante).

28. La thérapie par sels de réhydratation orale pour lutter contre la déshydratation due aux maladies diarrhéiques a été lancée au départ au Bangladesh. A l'heure actuelle, 93 % de la population connaissent l'existence de cette thérapie et plus de 60 % des habitants ont suffisamment de connaissances et de ressources pour l'appliquer. La proportion d'enfants de moins de 5 ans qui sont traités de cette façon en cas d'infection diarrhéique est légèrement supérieur parmi les garçons que parmi les filles (66,1 % par rapport à 65,7 %). De nouveaux moyens ont été mis en place pour faire connaître les avantages de la thérapie de réhydratation orale aux couches de la population qui ne sont pas encore convaincues, afin de surmonter la réticence qui subsiste face à son application et de réduire encore les pertes inutiles de vies humaines parmi les enfants dues aux maladies diarrhéiques.

Progrès réalisés dans le domaine de l'enseignement

29. Le progrès le plus marquant réalisé dans le domaine de l'enseignement se traduit par l'augmentation du nombre d'enfants fréquentant les écoles primaires, qui est passé de 12 millions en 1990 à 16,8 millions en 1995. Le taux brut d'inscriptions des enfants dans les établissements scolaires est passé de 76 % en 1991 à 92 % en 1995, pourcentage bien supérieur à l'objectif de 82 % fixé pour le milieu de la décennie. Le taux d'alphabétisme a également sensiblement augmenté, passant de 25 % de la population en 1991 à 47 % en 1996. Ces progrès sont dus en grande partie au large mouvement de mobilisation sociale et au recours à tous les systèmes de communication de masse pour susciter parmi les parents une prise de conscience de la valeur de l'éducation. Le taux d'achèvement des études primaires, qui était relativement faible au départ a également augmenté, passant de 40 % en 1991 à 60 % à l'heure actuelle. Il semble que davantage de filles que de garçons fréquentent régulièrement l'école, peut-être en raison du fait que les familles dans les zones rurales ont fréquemment besoin des garçons pour contribuer aux travaux agricoles.

30. Dans les quelques dernières années, la disparité entre le nombre de garçons et de filles inscrits dans les écoles primaires a pratiquement disparu, la proportion étant passée de 34 filles pour 66 garçons en 1980 à 50 filles pour 51 garçons en 1994. La politique du gouvernement visant à confier 60 % des postes d'enseignement à des femmes a commencé à porter ses fruits. Aujourd'hui, 27 % des enseignants sont des femmes, par rapport à 20 % en 1990, raison essentielle du nombre accru de filles inscrites et qui poursuivent leurs études.

31. Un certain nombre de mesures ont été mises au point en faveur des enfants qui sont encore exclus du système scolaire. Il s'agit notamment de faire participer les collectivités à la construction d'écoles et de salles de classe à l'aide de matériaux locaux et de techniques de construction locales. Dans les zones reculées, un système d'écoles satellites dépendant des écoles primaires situées à proximité a été mis en place à titre d'essai afin que les enfants, dès l'âge de 6 ans, puissent suivre les deux premières années de leur scolarité tout près de chez eux.

Amélioration de la situation des femmes

32. L'amélioration de la situation des femmes est essentielle à la réalisation des droits des enfants, réalité qui est parfaitement acceptée au Bangladesh. Tout en n'étant pas aussi marquants que dans le domaine de l'éducation et de la santé, des progrès se font jour dans ce domaine. La fécondité a baissé, la moyenne étant passée de 7 naissances par femme en 1970 à 4,6 en 1990. L'usage de la contraception s'est fortement accru et concerne désormais 44 % des femmes, par rapport à 3 % précédemment. L'espérance de vie des femmes, qui devrait être plus longue que celle des hommes si les deux sexes bénéficiaient des mêmes soins familiaux et de santé et des mêmes chances d'éducation, a commencé récemment à augmenter plus rapidement que celle des hommes; à l'heure actuelle, l'espérance de vie est la même pour les hommes et les femmes et se situe à 57 ans. Tout en restant élevé, le taux de mortalité maternelle est tombé de 6,5 pour 1 000 naissances vivantes en 1986 à 4,6 en 1995. L'alphabétisme parmi les femmes a plus que doublé en 25 ans, passant à 26 % de la population féminine, mais le taux de départ n'était que de 12 %.

33. Un certain nombre de programmes qui prévoient une aide pour les femmes correspondent aux dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant (art. 18 et 27), selon lesquelles l'Etat vient en aide aux parents dans l'exercice de leurs responsabilités en matière d'éducation des enfants. Pour les femmes de familles très pauvres, telles les familles sans terre des zones rurales et les familles des taudis et de squatters des zones urbaines, et les femmes seules chefs de famille, d'importants moyens ont été mis en place en matière d'épargne et de crédit, tels que le plan géré par la banque Grameen, permettant aux femmes d'obtenir un revenu et de se valoriser à leurs propres yeux et aux yeux de leurs maris. Près de 2 millions de femmes très pauvres des zones rurales se sont adressées aux succursales de la banque Grameen et une grande proportion d'entre elles ont pu bénéficier d'un ou de plusieurs prêts et sont parvenues à les rembourser. Un grand nombre d'autres plans analogues ont été mis sur pied à la suite du succès des plans de la banque Grameen. Les ONG ont préparé le terrain, mais le gouvernement appuie également un certain nombre d'activités visant à générer des revenus, créer des emplois et mettre en valeur les compétences, en faveur des femmes touchées par la pauvreté. Ces plans comportent d'autres activités, par exemple en matière d'alphabétisation et d'initiation à l'arithmétique, d'amélioration des conditions de vie dans les foyers et de création de garderies d'enfants.

III. PROBLEMES A RESOUDRE

Malnutrition (art. 6, 24 et 27)

34. L'augmentation du PNB par habitant ne semble pas encore avoir eu de résultats positifs marquants sur la malnutrition, qui touche près de 68 % des enfants, dont 11 % gravement. En 1990, le Bangladesh se situait au dernier rang de 97 pays en développement pour ce qui était du taux de malnutrition comparé au niveau du PNB. Il existe également une inégalité entre les sexes : la plupart des filles reçoivent 20 % de moins de calories et 12 % de moins de protéines que les garçons. Près de 50 % des nouveau-nés ont un poids insuffisant à la naissance, ce qui est dû à l'état de sous-alimentation des mères elles-mêmes. Les problèmes de carence en iode, d'anémie et des maladies

dues à la carence en oligoéléments, qui peuvent être à l'origine du poids insuffisant à la naissance, de déficiences et de handicaps mentaux, doivent faire l'objet de mesures plus énergiques. Des efforts plus soutenus doivent être déployés pour comprendre l'interdépendance du grand nombre d'éléments intervenant dans le problème de la malnutrition et pour mettre en place des mesures véritablement efficaces de lutte contre ce problème.

Lutte contre les maladies (art. 6 et 24)

35. A l'heure actuelle, plus de 90 % de la population ont accès à des puits fournissant de l'eau potable. Toutefois, il existe des inégalités et les habitants des zones dans lesquelles la nappe phréatique est de faible niveau ou les eaux souterraines sont contaminées par des substances chimiques sont défavorisés. Davantage d'efforts doivent être déployés pour réduire ces disparités dans l'accès à l'eau salubre. En outre, les maladies diarrhéiques sont toujours très répandues. Près de 260 000 enfants de moins de 5 ans en meurent tous les ans. Une enquête menée en 1996 a indiqué que 14,2 % des garçons et 13,6 % des filles de ce groupe d'âge avaient été atteints de cette maladie dans les 15 jours ayant précédé l'enquête. Il y a là la preuve de l'insuffisance de l'hygiène maternelle et infantile et de la non-salubrité de l'environnement. Le Bangladesh est un pays plat traversé par de nombreux cours d'eau et l'eau y est naturellement omniprésente. De tout temps, les habitants se sont servis des étendues d'eau naturelles et des cours d'eau pour se laver et faire la lessive et les vieilles habitudes sont tenaces. Il reste qu'en raison de la grande densité de la population et de l'habitude des habitants de rejeter leurs excréments dans le milieu naturel, les eaux sont contaminées. Il importe de trouver les moyens d'alerter la population sur les risques que comporte l'usage traditionnel des eaux et sur la salubrité, afin de l'inciter concrètement à modifier son comportement. La lutte contre les infections aiguës des voies respiratoires, qui sont responsables de maladies chez près d'un tiers des nourrissons et d'un quart des enfants de moins de 5 ans, doit également faire l'objet d'une plus grande attention. L'amélioration de la nutrition devrait également contribuer à réduire le nombre de cas de maladies.

Problèmes dans le domaine de l'éducation (art. 24, 28 et 29)

36. Les objectifs du Plan national d'action pour l'éducation pour tous sont les suivants pour l'an 2000 : 95 % des enfants doivent être inscrits dans les établissements d'enseignement primaire, 70 % des élèves doivent achever le cycle d'enseignement primaire et 62 % des adultes doivent être alphabétisés. Compte tenu du taux élevé d'abandons scolaires, il sera particulièrement difficile d'élever au niveau visé le pourcentage d'achèvement des études. D'autres mesures doivent être prises pour accroître le nombre de salles de classe, améliorer l'état des bâtiments, mettre en place des installations sanitaires séparées pour les filles, réduire la proportion très élevée d'élèves par enseignant, recruter davantage de femmes enseignantes, modifier les programmes scolaires et améliorer la compétence des enseignants. Il est plus difficile d'améliorer la qualité de l'enseignement que d'accroître le nombre des établissements scolaires et des enseignants. Toutefois, tant que l'apprentissage ne représentera pas pour les enfants et leur famille un moyen approprié de responsabilisation, le nombre d'abandons scolaires ne diminuera pas. Les autorités du Bangladesh chargées de l'enseignement reconnaissent la nécessité de réorienter les enseignants afin qu'ils considèrent que leur rôle

consiste à faciliter l'apprentissage, plutôt qu'à faire apprendre de force à l'enfant un nombre limité de textes et de devoirs à accomplir. Faire de l'école un lieu plus accueillant pour les enfants et plus acceptable pour les parents et en faire un moteur de la croissance communautaire est maintenant considéré comme une priorité à la fois de l'enseignement et du développement.

Élimination de l'exploitation économique et du travail dangereux

(art. 32 et 36)

37. Les estimations du nombre d'enfants et de jeunes qui travaillent au Bangladesh sont variables, mais toutes les enquêtes indiquent que ce nombre est élevé et que des mineurs travaillent dans pratiquement des centaines de domaines. Dans certaines entreprises en particulier, les enfants sont soumis à une exploitation impitoyable et sont victimes d'accidents, de violences physiques, de stress psychologique et d'épuisement, ou même réduits en esclavage. Des mesures doivent être prises d'urgence pour améliorer les possibilités d'éducation des enfants qui travaillent, interdire le recrutement d'enfants et de jeunes dans des travaux dangereux et insalubres et en arriver progressivement à l'élimination totale du travail des enfants en élargissant l'accès à l'enseignement primaire et en permettant aux familles très pauvres d'accroître leurs revenus par des moyens autres que le travail de leurs enfants.

La condition des filles et les sévices spécifiques dont elles sont victimes

(art. 24, 34, 35 et 36)

38. Le Bangladesh s'est engagé à améliorer la condition des filles. L'idée selon laquelle les filles ont moins de valeur que les garçons, profondément ancrée dans la mentalité de la population du Bangladesh, doit être combattue. Des mesures positives visant à assurer l'égalité des filles doivent être inscrites dans tous les programmes de soins de santé, de nutrition et d'éducation. Les pratiques traditionnelles telles que celles de la dot et du mariage précoce, tout en étant illégales, persistent encore et des mesures appropriées doivent être prises pour les éliminer. La traite des filles et des jeunes femmes (ainsi que des garçons) à des fins de prostitution et de travail forcé dans d'autres pays doit être réprimée, de même que la violence et toutes les formes de traitement discriminatoire fondé sur le sexe.

Enfants abandonnés et orphelins (art. 20 et 21)

39. L'extrême pauvreté et la détresse, ainsi que la fréquence des catastrophes naturelles comme les inondations et les cyclones, ont pour conséquence qu'un grand nombre d'enfants deviennent orphelins ou sont abandonnés. Lorsque la famille est en difficulté, certains enfants souffrent d'être délaissés et de manquer de soins et décident de fuir de chez eux. Ils se joignent alors aux enfants qui mendient dans les rues. Les enfants nés de mère non mariée sont fréquemment abandonnés. Les jeunes filles qui ont été livrées à la prostitution ou qui ont quitté des maris brutaux ou violents sont rarement recueillies par leur famille d'origine. Les foyers et autres établissements d'accueil et de soins aux nouveau-nés abandonnés et aux enfants et adolescents rejetés sont insuffisants et devraient exister en plus grand nombre. Bien que des efforts soient faits pour en construire, les foyers

d'accueil pour la réadaptation des enfants vivant dans les rues sont encore en nombre insuffisant.

Appui à la famille et à la maternité (art. 18, 24 et 27)

40. Le taux de mortalité maternelle, qui est de 4,6 pour 1 000 naissances vivantes, est encore élevé. Cette situation est due essentiellement au manque de soins prénatals visant à éviter les complications au cours de l'accouchement et au manque de soins obstétricaux professionnels lorsqu'une urgence se présente au cours de l'accouchement. Seules 10 % des naissances dans les zones rurales et 44 % des naissances dans les zones urbaines ont lieu avec l'aide d'une sage-femme qualifiée. Le décès de la mère au cours de l'accouchement menace gravement non seulement la survie et la santé du nouveau-né - si l'enfant est vivant - mais également la survie et l'éducation de tous les enfants qu'elle a déjà eus. La malnutrition maternelle est également très répandue au Bangladesh, la conséquence étant que les enfants ont un poids insuffisant à la naissance et sont fragiles. Ce problème est dû à l'ignorance, ainsi qu'à des facteurs économiques et culturels. L'état nutritionnel, la santé et l'éducation des enfants sont également menacés par l'extrême pauvreté des mères, pour lesquelles des plans d'épargne et d'emploi doivent être mis en place afin qu'elles disposent d'un revenu suffisant. Certains maris qui refusent de remplir leurs obligations familiales divorcent sommairement ou rejettent leurs épouses, y compris lorsqu'elles sont encore adolescentes. La violence domestique à l'égard des épouses adolescentes n'est pas rare.

Etat de la législation et de l'application des lois (art. premier, 4 et 24)

41. Les disparités entre les lois concernant les enfants, notamment les dispositions relatives à la définition de l'enfance, doivent être supprimées. Une réforme est également nécessaire pour mettre la législation relative aux enfants et aux jeunes en conformité avec la Convention. Les disparités entre le Code civil et les pratiques religieuses et familiales doivent également être examinées, afin d'éliminer progressivement les pratiques traditionnelles telles que celles du mariage précoce et de la dot qui ont des effets néfastes sur les enfants et les jeunes, ainsi que sur leur future vie d'adultes.

Les enfants en conflit avec la loi (art. 16, 37 et 40)

42. Les mesures d'application de la législation concernant les enfants et les jeunes en conflit avec la loi peuvent être brutales et des plaintes sont fréquemment déposées pour actes de violence de la part de la police. Certains enfants victimes de délits, ou les enfants abandonnés qui se sont rendus coupables du seul délit de vagabondage, sont emprisonnés car il n'existe pas d'institution où ils pourraient être placés en toute sécurité. A l'heure actuelle, l'application de la loi à l'égard des enfants risque de compromettre encore davantage leurs jeunes années plutôt que d'assurer leur réadaptation. Un grand nombre d'enfants enfreignent la loi principalement parce qu'ils sont poussés à mener une existence qui s'écarte des normes socialement acceptées et certains commettent des délits uniquement pour survivre. Il faudra mettre en place un programme permanent de sensibilisation des responsables de l'application des lois et du personnel judiciaire aux méthodes à employer pour traiter ces enfants. Les conditions de détention et les procédures judiciaires

doivent être améliorées et le système de justice pour mineurs doit être réexaminé. Un trop grand nombre de mineurs sont détenus dans des prisons et des commissariats de police avec les délinquants adultes.

L'expression de l'opinion de l'enfant (art. 12, 13 et 17)

43. Traditionnellement, la parole des enfants ne se fait généralement pas entendre. Les parents et les autres représentants de l'autorité sont considérés comme sachant ce qui est le mieux pour l'enfant et l'enfant doit obéir sans protester. Les notions telles que celle du droit de l'enfant d'être consulté pour toute décision le concernant n'ont pas encore leur place au sein des valeurs sociales du Bangladesh. C'est pourquoi un processus progressif de modification des comportements doit être engagé par le moyen de l'éducation et d'autres voies de communication afin d'en arriver au respect de ce droit et des autres droits et libertés. Les enfants devraient avoir accès aux moyens d'expression appropriés pour leur âge et leur niveau de maturité, sans priver de leur rôle les parents et les autres adultes qui protègent l'enfant et orientent son éducation.

Enfants handicapés (art. 23)

44. Selon une enquête globale sur la santé réalisée en 1993, le taux de handicap pour les deux sexes est de 7,13 pour 1 000 habitants, la proportion étant considérablement plus élevée chez les hommes que chez les femmes (8,3 par rapport à 5,85). Ce fait résulte du taux plus élevé d'accidents parmi les garçons et les hommes. Il existe un grand nombre de programmes de soins de santé préventifs visant à réduire les handicaps (vaccinations, distribution de comprimés de vitamine A, iodation du sel et lutte contre les maladies), mais les établissements de soins, d'éducation et de réadaptation pour enfants déficients et handicapés sont encore en nombre insuffisant.

Enregistrement des naissances (art. 7 et 8)

45. La plupart des naissances au Bangladesh ne sont pas enregistrées, malgré les exigences de la loi. La plupart des habitants, tant des zones rurales que des zones urbaines, n'étant pas intégrés dans le système économique structuré, ils sont peu incités à déclarer les naissances. Lorsqu'un document est demandé, les responsables locaux peuvent délivrer un certificat mentionnant le nom, l'âge et la nationalité d'une personne. Toutefois, un effort accru doit être entrepris pour enregistrer les naissances et convaincre les parents de la nécessité de le faire, afin de lutter contre l'exploitation des enfants, les mariages précoces, la traite d'enfants et la prostitution, ainsi que pour pouvoir traiter de tous les cas où des enfants comparaissent devant la justice et améliorer la participation aux plans de soins de santé et d'éducation et la surveillance de l'application de ces plans.

IV. PROGRAMMES EN COURS ET PROGRAMMES NOUVEAUX VISANT
A FAIRE FACE AUX PROBLEMES PRIORITAIRES

Santé

46. Pour mettre à profit le succès rencontré par le programme élargi de vaccination et les contacts accrus que celui-ci a permis d'établir entre les mères et les agents sanitaires de première ligne, on privilégie désormais la prestation de soins de santé maternelle et infantile complets en un même lieu. La stratégie adoptée consiste à recruter davantage de personnel de santé féminin afin d'encourager les mères à faire usage des installations offertes. On s'efforce également de mettre des services obstétricaux d'urgence à la portée d'un plus grand nombre de femmes et de promouvoir leur utilisation auprès des dirigeants communautaires afin que ceux-ci encouragent les mères à les utiliser au lieu de mourir en couches à la maison plutôt que renoncer à leur isolement traditionnel. Une vaste campagne est envisagée pour promouvoir l'utilisation de la thérapeutique de réhydratation orale dans tous les cas de diarrhées infantiles. Le programme de lutte contre les infections aiguës des voies respiratoires grâce à une bonne gestion des cas dans tous les services sanitaires (actuellement exécuté dans 200 thanas) va être développé. Certaines initiatives de soins de santé visent tout spécialement les groupes vulnérables et difficiles à atteindre (populations des bidonvilles, tribus des collines, femmes et enfants se trouvant dans "des conditions particulièrement difficiles", etc.). En 1995, le Ministère de la santé a inauguré un projet spécial de santé et de nutrition à l'intention des écoliers de quatre districts, dans le but d'améliorer l'état de santé des élèves. Ce projet permet d'éviter que les enfants ne manquent l'école pour raisons de santé, les aide à se sentir en forme et capables de réussir dans leurs études, et leur apprend à rester en bonne santé, à bien s'alimenter et à acquérir de bonnes habitudes d'hygiène.

Nutrition de l'enfant

47. Un certain nombre de programmes en faveur des groupes particulièrement vulnérables sont en cours d'exécution. Le Programme bangladais intégré de nutrition (BINP) qui a démarré en 1995 dans 40 thanas fournit une alimentation complémentaire aux enfants visés, encourage la surveillance de la croissance et a une importante composante information et communication. Ce programme vise à réduire, en cinq ans, la malnutrition aiguë de 40 % et la malnutrition modérée de 25 % chez les enfants de moins de deux ans. Un programme de jardins scolaires, dans le cadre duquel maîtres et élèves gèrent conjointement des jardins en appliquant les meilleures méthodes horticoles, a aussi démarré en 1995 dans 240 écoles de quatre districts. Des capsules de vitamine A sont distribuées dans tout le pays aux enfants de moins de 6 ans. Les 265 centres de production de sel viennent de s'équiper en matériel d'iodation du sel, de sorte qu'il devrait maintenant être possible d'accroître la proportion des ménages (qui n'est que de 44 % à l'heure actuelle) dont le sel de cuisine a la propriété de protéger contre les troubles dus à la carence en iode. La Fondation du Bangladesh pour l'allaitement maternel apporte son soutien à l'allaitement exclusivement maternel et aux hôpitaux amis des bébés, en concentrant les efforts sur les thanas où est exécuté le BINP. D'autres programmes, par exemple, le Programme de développement en faveur des groupes vulnérables, s'adressent aux femmes indigentes, qui bénéficient d'une série

d'interventions et notamment reçoivent des rations alimentaires et une éducation nutritionnelle.

Amélioration des pratiques sanitaires

48. Sous l'égide du Ministère de l'administration locale et du développement rural, le Département du génie sanitaire a entrepris un certain nombre de programmes pour promouvoir la multiplication des latrines et sensibiliser la population aux infections liées à une mauvaise hygiène. Il utilise les écoles primaires pour faire des démonstrations sur la bonne utilisation et l'entretien correct des installations, et pour mobiliser les collectivités en faveur de la création et de la préservation d'un environnement sûr et salubre. Les initiatives récentes dans ce domaine ont été couronnées de succès et vont maintenant être étendues. On accélère la mise en place d'installations dans les zones sous équipées, comme la région des collines et la zone côtière. La mobilisation sociale en faveur de l'hygiène, de l'assainissement et d'un environnement non pollué a une haute priorité, surtout dans le cadre des activités du Forum des ONG pour l'eau et l'assainissement. Un programme de mobilisation sociale en faveur de l'assainissement, qui a été exécuté dans 20 thanas entre 1993 et 1996, a produit des résultats remarquables en créant une demande de latrines à siphon hydraulique et en faisant évoluer les comportements en matière d'hygiène.

Education

49. Le plan de développement de l'enseignement primaire, 1997-2001, vise les objectifs suivants : améliorer l'accès et l'égalité d'accès en construisant des écoles dans les zones sous-équipées; améliorer la formation des enseignants, mettre au point de nouveaux supports pédagogiques et améliorer la qualité de l'environnement scolaire; décentraliser la gestion des établissements scolaires vers les thanas et les collectivités, et y faire participer les parents et les dirigeants communautaires; améliorer le suivi et l'évaluation des systèmes. Dans le secteur extrascolaire, il est envisagé de renforcer le partenariat entre le gouvernement et les ONG qui exécutent les projets. En outre, le projet intégré d'éducation extrascolaire (gouvernement et ONG) vise à alphabétiser les adultes dans le groupe d'âge 15-35 ans. Les programmes bien connus d'éducation extrascolaire exécutés par le BRAC et le GSS, en collaboration avec le gouvernement, continuent à gagner du terrain.

Examen des textes législatifs

50. En juin 1995, le Ministère des questions législatives, de la justice et des affaires parlementaires a organisé un séminaire sur la législation bangladaise concernant l'enfant et la Convention relative aux droits de l'enfant. Par la suite, un examen exhaustif des textes législatifs ayant trait à l'enfance a été entrepris à l'issue duquel des recommandations seront formulées au sujet des mesures de synchronisation et des réformes à adopter. Un séminaire national sur la justice pour mineurs et la garde des enfants en conflit avec la loi a eu lieu en décembre 1996. Des programmes de sensibilisation destinés aux agents de la force publique qui ont affaire aux enfants victimes d'actes criminels et aux enfants en infraction avec la loi se poursuivront.

Initiatives visant à réduire les violations flagrantes des droits

51. La cellule spéciale du Ministère de la condition féminine et de l'enfance intervient lorsque sont signalés des actes de violence ou de maltraitance flagrante perpétrés contre des femmes et des enfants. Lorsque des crimes tels que tentative d'assassinat lié au non-paiement de la dot ou viol de domestiques sont rapportés dans la presse, elle prend des initiatives en faveur des victimes; ses activités contribuent par une prise de conscience des pouvoirs publics des procédures correctes à suivre en pareil cas. Un nouveau programme du Ministère de la condition féminine et de l'enfance, qui bénéficie de l'assistance de l'OIT et d'autres donateurs, devrait bientôt aborder toute la gamme des problèmes que pose la traite des enfants. Dans un premier temps, une enquête nationale sera effectuée en mettant à profit les études de portée limitée qui ont été faites par des ONG. A partir de cette enquête, un plan d'action à plusieurs volets sera élaboré afin de s'attaquer à tous les aspects du problème. Il comprendra notamment des directives à l'intention de la police des frontières concernant l'arrestation des trafiquants, des mesures de sensibilisation des collectivités aux activités malfaisantes des trafiquants dans les zones particulièrement vulnérables et un programme de réinsertion des victimes de la traite.

Initiatives visant à retirer de l'industrie de la confection orientée vers l'exportation les enfants qui y travaillent

52. Depuis qu'un accord a été signé entre la BGMEA, l'UNICEF, le BIT et le gouvernement, plus de 9 000 enfants ont été libérés de leur emploi dans l'industrie de la confection et sont entrés dans des établissements d'éducation extrascolaire créés spécialement par des ONG éprouvées, avec des bourses d'étude pour compenser leur manque à gagner.

Appui apporté aux femmes

53. Il existe toute une série de plans d'épargne, de programmes de crédit et d'autres programmes générateurs de revenus à l'intention des femmes sans ressource. Beaucoup d'entre eux sont l'adaptation ou le calque du plan mis au point par la banque Grameen, qui, au cours des 15 dernières années a accordé des millions de prêts modiques à des femmes pauvres et ne possédant pas de terre. L'accès des femmes et des jeunes filles aux services en pleine égalité est en principe fondamental des programmes dans tous les secteurs. La mobilisation sociale, l'orientation des dirigeants communautaires et la promotion de mécanismes de développement communautaire participatif, qui contribuent à valoriser l'image des femmes à leurs propres yeux et à ceux des hommes de leur entourage, sont considérées comme des stratégies déterminantes. Cependant, il faudra du temps pour venir à bout des coutumes et tabous ancestraux qui limitent les femmes et se traduisent par une discrimination à leur égard.

Familiarisation avec les droits des enfants

54. Le Département de la condition féminine a mis au point, avec le concours de l'UNICEF et de Radda Barnen, un module de formation expérimental sur les droits de l'enfant qui est utilisé pour sensibiliser les pouvoirs publics et les ONG. Deux programmes de formation à l'échelon national ainsi que des

programmes aux échelons des districts, des thanas et des unions ont été organisés en 1996. On a aussi organisé un programme de formation d'instructeurs à l'intention des agents de l'Etat et des ONG en vue de développer ces programmes dans l'avenir. Récemment, un programme de formation a été mis en place sous les auspices de l'Académie des enfants afin de faire connaître la Convention relative aux droits de l'enfant et ses incidences pour les enfants et les familles. Des agents de district ont été formés et on compte que la Convention elle-même va bientôt être mieux connue et deviendra partie intégrante de la démarche des administrations locales, de sorte qu'elle serve de base à des initiatives au niveau local. Par ailleurs, l'Académie des enfants a fait reproduire la Convention en vue de la diffuser largement et le Ministère de la condition féminine et de l'enfance en produit actuellement un texte très simplifié destiné à être utilisé auprès de la population à peine alphabétisée. Les journalistes et les représentants des médias dans les villes du pays tout entier participent à des réunions d'information sur les droits de l'enfant, ce qui a amené la presse à mieux couvrir les questions ayant trait à la violation des droits de l'enfant.

Donner la parole aux enfants

55. Les enfants bangladais doivent faire entendre leur voix afin que les enfants et les jeunes puissent jouer un plus grand rôle dans la société et dans le développement national. Certains programmes, notamment le programme d'hygiène scolaire, ont montré que les écoliers peuvent être de réels agents de changement en exhortant leurs parents à modifier leurs pratiques en matière d'utilisation de l'eau et d'hygiène. Les initiatives prises par l'Académie des enfants, le Forum bangladais pour les droits de l'enfant et d'autres, qui permettent aux enfants et aux jeunes d'exprimer leur opinion et de développer leurs talents artistiques, peuvent être mises à profit pour montrer à la société que les enfants et les jeunes ont beaucoup de choses utiles et importantes à dire concernant l'avenir du Bangladesh - dont ils seront un jour les dirigeants.
